



Séance Plénière du 17-18 octobre 2022

Motion présentée par le groupe communiste, écologique et citoyen :

Face aux surcoûts énergétiques, les Régions doivent avoir les moyens d'agir

L'ensemble des collectivités subit actuellement des surcoûts de l'énergie, qui menacent leur équilibre financier et leur capacité d'agir.

Les conflits géopolitiques récents ont entraîné une explosion des prix de l'énergie (électricité et gaz notamment), largement amplifiée par les mouvements spéculatifs mondiaux. L'automne et l'hiver 2022 s'annoncent particulièrement difficiles pour nos concitoyens qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leur facture énergétique.

Ce qui laisse craindre que le nombre de personnes en situation de détresse sociale augmente fortement. Elles auront davantage encore besoin des services publics, dont on a vu l'utilité lors des précédentes et récentes graves crises.

D'une façon générale, les collectivités sont frappées par l'explosion des coûts énergétiques, et sont nombreuses à avoir d'ores-et-déjà décidé des plans de « sobriété » qui incluent des mesures telles que la diminution des températures de chauffe, la réduction horaire ou géographique de l'éclairage public, ou la limitation des plages horaires d'ouverture des bâtiments. Quelle que soit leur ampleur – en plus d'altérer voire sacrifier la continuité des services publics – ces mesures ne permettront même pas d'absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques.

Les hausses subies par les collectivités sont en effet d'une telle ampleur que c'est la question du bouclage même de leurs budgets 2023 qui est aujourd'hui posée. Le cadre du « contrat de Cahors », qui contraint déjà fortement l'évolution des dépenses de fonctionnement, sera par ailleurs révisé par le gouvernement avec des restrictions accrues pour les collectivités à travers un bien mal nommé « contrat de confiance ».

La Région Nouvelle-Aquitaine va effectivement devoir faire face à des augmentations de tarifs, en particulier dans le fonctionnement des lycées et des transports. Les premières estimations font état d'une hausse de 150 millions d'euros pour notre institution. Or de toute évidence, de tels surcoûts inflationnistes menacent l'équilibre budgétaire de la collectivité et sa capacité à maintenir l'ensemble de ses politiques publiques.

Bien que le gouvernement ait décidé d'engager des discussions au niveau européen pour réviser les modalités de calcul du prix de l'électricité au coût marginal, et ainsi découpler son évolution de celle du

prix du gaz, ces discussions prioritaires mettront du temps pour aboutir et produire des effets sensibles et durables sur les prix. Les charges supplémentaires subies par les collectivités sont, quant à elles, d'effet immédiat.

C'est pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine demande au gouvernement un plan d'urgence afin de ne pas avoir à arbitrer entre équilibrage du budget et continuité du service public :

- La mise en place d'un dispositif d'urgence plafonnant le prix d'achat d'électricité des collectivités selon un niveau à définir.
- A l'instar de l'annonce de la Présidente de la Commission européenne le 16 septembre 2022 lors de son "discours sur l'état de l'Union" devant le Parlement européen : mise en place d'une contribution sur les bénéfiques records des entreprises « qui produisent à faible coût de l'électricité et qui réalisent des bénéfiques extraordinaires sur le dos des consommateurs » ; ainsi qu'« une contribution temporaire de solidarité » aux producteurs et distributeurs de gaz, charbon et pétrole, qui réalisent des bénéfiques massifs grâce à la flambée des cours.

Au-delà, il apparaît nécessaire de tirer toutes les leçons de cette crise, et de protéger les collectivités des fluctuations du marché en permettant à toutes celles qui le souhaitent de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) rendus par le service public de l'énergie, quelle que soit leur taille ou leur budget.

Dans un contexte de crise énergétique, la stratégie doit être globale : garantir des recettes dynamiques aux régions, en cohérence avec leurs compétences et le niveau d'investissement qu'elles doivent assurer.

Les principaux surcoûts énergétiques portant notamment sur les transports, les régions ont besoin d'informations plus transparentes sur les prix de l'énergie qui leur sont répercutés. De plus, l'urgence est que toutes les régions puissent engager une négociation avec l'Etat pour un grand plan ferroviaire.

De même, il est impératif d'accélérer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, en augmentant les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.

La préservation des exigences de service public, tout comme la réussite de la transition écologique, impliquent une mobilisation de l'Etat en ce sens pour fournir aux collectivités les moyens nécessaires d'y parvenir.